



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 45

Votants : 44

Convocation du Conseil Municipal :
le 27 mars 2012

Affichage du Compte-rendu Sommaire :
le 10 avril 2012

SEANCE DU 2 AVRIL 2012

Délibération n° D20120152

PRUS – HABITAT COOPERATIF – CONVENTION UES PACT
HABITAT DU SUD OUEST

Accusé de réception de la préfecture en date du
vendredi 06 avril 2012

Présidente :

Mme Geneviève GAILLARD, Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

- M. Amaury BREUILLE - M. Jacques TAPIN - M. Jean-Claude SUREAU - M. Christophe POIRIER - M. Nicolas MARJAULT - M. Jean-Louis SIMON - M. Frank MICHEL - M. Alain PIVETEAU - Mme Nathalie SEGUIN - Mme Josiane METAYER - Mme Delphine PAGE - Mme Anne LABBE - Mme Nicole GRAVAT - Mme Chantal BARRE - Mme Pilar BAUDIN - Mme Annie COUTUREAU -

Conseillers :

- M. Bernard JOURDAIN - M. Patrick DELAUNAY - M. Michel GENDREAU - M. Denis THOMMEROT - M. Hüseyin YILDIZ - M. Jean-Pierre GAILLARD - M. Gérard ZABATTA - M. Alain BAUDIN - M. Marc THEBAULT - M. Jérôme BALOGE - M. Guillaume JUIN - M. Michel PAILLEY - M. Aurélien MANSART - M. Emmanuel GROLLEAU - Mme Annick DEFAYE - Mme Nicole IZORE - Mme Blanche BAMANA - Mme Julie BIRET - Mme Gaëlle MANGIN - Mme Sylvette RIMBAUD - Mme Jacqueline LEFEBVRE - Mme Elisabeth BEAUVAIS - Mme Elsie COLAS - Mme Maryvonne ARDOUIN - Mme Rose-Marie NIETO - Mme Virginie LEONARD -

Secrétaire de séance : - M. Nicolas MARJAULT

Excusés ayant donné pouvoir :

- Pascal DUFORESTEL donne pouvoir à Geneviève GAILLARD

Excusés :

Conseillers :

- Mme Dominique BOUTIN-GARCIA

PRUS

**PRUS – HABITAT COOPERATIF – CONVENTION UES PACT
HABITAT DU SUD OUEST**

Madame Josiane METAYER Adjointe au Maire expose :
Mesdames et Messieurs,
Sur proposition de Madame le Maire

Après examen par la commission municipale compétente,

Dans le cadre du Projet de Rénovation Urbaine et Sociale, un volet diversification de l’habitat prévoit que certaines parcelles, situées en son périmètre, soient destinées à la construction de logements privés.

Aussi, parallèlement à l’opération de logements privés confiée à un opérateur immobilier sur certaines parcelles du PRUS, la Ville de Niort a souhaité diversifier l’offre de logements sur son territoire en confiant la réalisation d’une opération d’habitat coopératif à l’UES PACT Habitat du Sud Ouest.

Cette opération a pour objectifs de favoriser :

- la mixité sociale - en diversifiant les plafonds de ressources des coopérateurs,
- la démarche participative - autour de la conception de leur habitat,
- la solidarité et la démarche collective - autour d’un projet de coopérative.

Ainsi, le cadre juridique dans lequel s’inscrit l’opération permettra d’accéder à la propriété dans des conditions sécurisées et à des coûts maîtrisés.

Afin de définir les modalités de partenariat entre la Ville de Niort et l’UES PACT Habitat du Sud Ouest pour la réalisation de ce projet, il vous est proposé qu’une convention d’objectifs soit passée entre les deux parties.

Il y est, notamment, convenu que cette opération serait réalisée sur la parcelle P8 sise rue Max Linder (ainsi référencée dans la Convention ANRU). Située sur le quartier Tour Chabot, aux abords de l’école Pérochon et d’une surface d’environ 1680 m², cette parcelle pourra accueillir 10 à 13 logements, quelles qu’en soient les typologies.

Comme pour les autres opérations d’accession sociale à la propriété dans le cadre du PRUS, il est prévu que le foncier soit cédé à l’euro symbolique.

Par ailleurs, pour initier le projet de coopérative et prendre en charge la constitution du groupe des coopérateurs, la Ville de Niort s’engage à verser à l’UES PACT Habitat du Sud Ouest une contribution financière d’un montant de 16 000 euros. Au vu du bilan financier de l’opération, celle-ci pourra être, soit rétribuée à la Ville de Niort, soit prise en charge par les coopérateurs.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la Convention d’objectifs passée avec l’UES PACT Habitat du Sud Ouest ;
- approuver l’octroi d’une contribution financière d’un montant de 16 000 € ;
- autoriser Madame le Maire ou l’Adjointe déléguée à signer ladite Convention.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	1

Pour Madame le Maire de Niort
Geneviève GAILLARD
L'Adjointe déléguée

Signé

Josiane METAYER